

Des cactus et des orchidées vivants, des bracelets et des sculptures en ivoire, des écailles et des produits de la tortue marine, des sculptures en os de baleines, et des peaux, des dents et des griffes de félins comptent parmi les articles le plus souvent rapportés illégalement au Canada. Ils proviennent tous d'espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementés en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), espèces dont le nombre dépasse 30 000. La CITES s'applique par l'intermédiaire d'un système de permis d'importation et d'exportation. En vertu de la *Loi sur la Protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* du Canada, un infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Assurez-vous de connaître les lois et règlements applicables avant d'acheter un animal ou une plante, ou un produit issu de ces derniers.

Dans le doute, n'achetez rien!

Comme beaucoup de pays ont aussi des lois strictes en matière de protection des espèces sauvages, il est plus prudent de laisser chez-vous des articles provenant d'une plante ou d'un animal réglementé que vous possédez déjà.

Pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter légalement au Canada et si un permis de la CITES est requis, communiquez avec Environnement Canada par téléphone au (819) 997-1840 ou par télécopieur au (819) 953-6283. Vous pouvez également consulter le site Web du Service canadien de la faune, la Voie verte (http://www.cws-scf.ec.gc.ca/cites/intro_f.html).

Après avoir résidé à l'étranger

Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pourrez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure *Vous revenez vivre au Canada?* Pour la commander, voir la section « Sources d'information ».

Sources d'information

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

La Chine (y compris Hong Kong)
— *Conseils à l'intention des visiteurs canadiens*

Enlèvements internationaux d'enfants — *Guide à l'intention des parents*

En route pour les États-Unis — *Un compendium des cahots sur le chemin des Canadiens séjournant dans le Sud*

Enseigner les langues en Corée
(publié sur Internet seulement)

Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger

México : ¿Qué pasa? — *Conseils à l'intention des visiteurs canadiens*

La Retraite à l'étranger — *Contempler de nouveaux horizons*

Se produire aux États-Unis — *Le guide des artistes de spectacle canadiens*

Travailler à l'étranger — *Comment y voir clair*

Voyager au féminin — *Conseils pour la femme qui voyage*

Pour consulter ou commander ces brochures gratuites sur les voyages, veuillez visiter la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>). On peut aussi se les procurer en téléphonant au 1 800 267-8376 (au Canada) ou au (613) 944-4000.

Rapports sur les pays étrangers

Ces rapports renseignent les voyageurs sur la situation dans plus de 215 destinations étrangères : sécurité, questions de santé et exigences d'entrée. On peut les consulter à la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>). On peut aussi les commander au téléphone en composant le 1 800 267-6788 (au Canada) ou le (613) 944-6788, ou encore par télécopieur au 1 800 575-2500 (au Canada) ou au (613) 944-2500. Ces rapports sont accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada

On peut se procurer cette publication (environ 19,95 \$, plus TPS et frais d'envoi) en écrivant aux Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa ON K1A 0S9, ou en téléphonant au 1 800 635-7943 (au Canada) ou au (613) 956-4800.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

Les douanes

Je déclare

Importation de véhicules automobiles au Canada

Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada

Vous revenez vivre au Canada?